



# Charte pour une représentation d'intérêts responsable auprès des pouvoirs publics

## ***Introduction et principes généraux***

Natixis est une institution financière responsable et engagée au service de ses clients, de ses actionnaires et de ses partenaires commerciaux. Natixis considère en effet que le dialogue et la confrontation respectueuse d'intérêts divers sont des conditions nécessaires au fonctionnement démocratique des institutions publiques. Natixis estime que sa contribution ouverte et transparente aux processus législatifs et réglementaires est bénéfique à la démocratie. À ce titre, elle considère légitime de faire entendre son point de vue auprès des décideurs publics en engageant avec eux un dialogue sur les dispositions législatives et réglementaires qui affectent les métiers de Natixis et leur capacité à servir aux mieux ses clients. Natixis s'engage à promouvoir de bonnes pratiques en termes de représentation d'intérêts, dans le respect des lois et règlements en vigueur.

En outre, dans le cadre du développement de leurs activités commerciales ou de l'obtention d'autorisations nécessaires pour les exercer, les métiers ou les départements de Natixis sont susceptibles d'avoir des contacts avec la sphère publique. Chez Natixis, ces actions s'inscrivent dans le dispositif mis en place par les métiers pour s'assurer qu'elles sont menées dans le respect de la loi et des règles de bonne conduite. Ce dispositif est surveillé par les fonctions de contrôles permanents et périodiques de Natixis.

## ***Champ d'application***

La présente charte s'impose à toutes les entités contrôlées par Natixis (ci-après « Natixis ») et à leurs collaborateurs, sans limitation géographique. Elle s'applique aux activités de représentation d'intérêts, c'est-à-dire aux activités ayant pour objet d'influencer la décision publique, menées aux niveaux nationaux, européen et international.

## ***Objet***

Cette charte décrit les principes généraux applicables aux activités de représentation d'intérêts exercées par Natixis. La direction des Affaires publiques, rattachée au Secrétaire général de Natixis, membre du Comité de direction générale, a la responsabilité des activités de plaidoyer, que ce soit au niveau local, national, européen ou international.

La direction des Affaires publiques coordonne, avec sa maison mère BPCE l'action de représentation d'intérêts en interne et veille à la cohérence des positions prises au sein du groupe. Elle réalise ses actions de représentation d'intérêts directement par le biais de chargés de représentation d'intérêts ou, plus fréquemment, indirectement par le biais des associations professionnelles auxquelles adhère et participe Natixis (cf. Annexe).

## ***Engagements concrets favorisant l'intégrité des pratiques de représentation d'intérêts***

Natixis veille à ce que ses activités de représentation d'intérêts soient exercées avec intégrité et probité dans le respect du Code de Conduite disponible sur le site de Natixis ainsi que des règles, lois et règlements applicables. Elle veille en particulier à ce que les personnes chargées de ces activités :

- Soient enregistrées auprès des autorités compétentes lorsque les règles l'exigent, et leur communiquent toute information directement liée à leur activité de représentation d'intérêts, y compris les dépenses qui y sont liées ;
- Se conforment aux règles, lois et règlements applicables qui régulent les activités de représentation d'intérêts ou toute autre activité impliquant une interaction avec des représentants publics, tels que la loi Sapin II (loi 2016-1691 du 27 décembre 2016), le US Foreign Corrupt Practices Act ou le UK Bribery Act. Les personnes chargées d'activités de représentation d'intérêts s'abstiennent :

- de proposer ou de remettre à leurs interlocuteurs des présents d'une valeur supérieure au seuil autorisé, et pouvant être considérés comme influençant des décisions ;
  - d'utiliser tout moyen frauduleux, pression abusive ou comportement inapproprié en vue d'obtenir des interlocuteurs considérés des informations/décisions ou étant susceptible de compromettre leur impartialité.
- S'attachent à respecter l'ensemble des règles précitées et d'une manière générale les principes énoncés dans tous les codes de conduites applicables tels que les Codes des institutions et organismes publics contactés par Natixis (Code de conduite et règles internes concernant entre-autre la prévention de la corruption et du trafic d'influence, règles de confidentialité, de prévention des conflits d'intérêts, de cadeaux et dons notamment).
  - S'assurent que les consultants externes auxquels Natixis fait ponctuellement appel pour mener pour son compte des actions de représentation d'intérêts respectent des règles déontologiques strictes et conformes à la présente charte. Les relations avec les consultants externes sont soumises à une due diligence spécifique et font l'objet d'une mise en place de contrôles contractuels.

### **Transparence**

Les personnes chargées des actions de représentation d'intérêts pour le compte de Natixis (collaborateurs ou consultants externes) doivent déclarer leur identité et leur fonction chez Natixis auprès des institutions et organisations auprès desquelles elles interviennent, ainsi que, le cas échéant, leur numéro d'inscription auprès de l'autorité compétente (ex. le Transparency Register pour les représentants européens). Elles clarifient le cas échéant si elles représentent Natixis ou l'association qu'elles accompagnent.

En outre, lorsque des personnes effectuent des activités de représentant d'intérêts au nom de Natixis, elles s'assurent que les informations requises par les lois applicables (telles que la nature des actions de représentation d'intérêts, l'identité des chargés de représentation d'intérêts et des principales associations professionnelles dont elle est membre, les coûts associés...) sont bien déclarées dans les registres adéquats.

### **Responsabilité sociale**

Natixis veille à exercer ses activités de représentation d'intérêts en cohérence avec sa démarche en matière de responsabilité sociale et environnementale telle que décrite dans son Document de Référence.

### **Formation**

Natixis s'engage à former régulièrement ses collaborateurs potentiellement concernés par les principes de cette Charte et les règles, lois et règlements gouvernant la représentation d'intérêts.

### **Gouvernance**

Natixis encadre l'activité de représentation d'intérêts à travers des procédures permettant aux collaborateurs de respecter les règles de transparence et de déontologie qui régissent ces activités. Ils déclarent le cas échéant leurs actions de représentation d'intérêts dans un répertoire centralisé.

Toutes les activités de représentation d'intérêts sont placées sous la responsabilité du senior management de Natixis. La direction des Affaires publiques est chargée d'animer le réseau des personnes en charge de la représentation d'intérêts concernant les activités de plaidoyer. Les métiers désignent des correspondants à cet effet. Les collaborateurs impliqués dans de telles actions saisissent les Affaires publiques au vu de l'importance du sujet ou de son caractère transverse.

Le Comité Global de conduite, présidé par le Directeur général de Natixis, est responsable du suivi de l'application de la présente charte.

## Annexe

Liste des principales associations professionnelles dont Natixis est membre, directement ou indirectement :

En France :

1. ACI France AFTB - <http://www.acifrance.org>
2. Association française de la gestion financière (AFG) - <http://www.afg.asso.fr/>
3. Association française des entreprises privées (AFEP) - <http://www.afep.com/>
4. Association française des investisseurs en capital (AFIC) - <http://www.afic.asso.fr/>
5. Association française des marchés financiers (AMAFI) - <http://www.amafi.fr/>
6. Association française des professionnels du titre (AFTI) - <http://www.afti.asso.fr/>
7. Association française des sociétés de placement immobilier - <http://www.aspim.fr/>
8. Association française des sociétés financières (ASF) - <http://www.asf-france.com/>
9. Association France des Banques (AFB) - <http://www.afb.fr/>
10. Fédération bancaire française (FBF) - <http://www.fbf.fr>
11. Fédération du e-commerce et de la vente à distance (FEVAD) - <https://www.fevad.com/>
12. Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) - <http://www.ffsa.fr/>
13. Le Groupement français des bancassureurs (GFB)
14. Mouvement des entreprises de France (MEDEF) - <http://www.medef.com/>
15. Paris Europlace - <http://www.paris-europlace.net/>

Au niveau national :

1. Asociación de Instituciones de Inversión Colectiva y Fondos de Pensiones (INVERCO) - <http://www.inverco.es/>
2. Asset Management Association of China (AMAC) - <http://www.amac.org.cn/cms/site/preview?ID=23>
3. Association of Institutional INVESTORS - <http://association.institutionalinvestors.org/>
4. Association of Foreign Banks in Germany (VAB) - <https://www.vab.de/English/Home/>
5. Association for Spanish asset managers
6. Associazione nazionale consulenti finanziari (Anasf) - <http://www.anasf.it/>
7. European chamber of commerce Taiwan (ECCT) - <http://www.ecct.com.tw/>
8. Association of the Luxembourg Fund Industry (ALFI) - <http://www.alfi.lu/>
9. Boston Chamber of Commerce - <https://bostonchamber.com/>
10. Forum per la Finanza Sostenibile (Italian association for socially responsible investments) - <http://finanzasostenibile.it/>
11. Hong Kong Investment Funds Association (HKIFA) - <https://www.hkifa.org.hk/eng>
12. Investment Adviser Association (IAA) - <https://www.investmentadviser.org/home>
13. Investment Association - <https://www.theinvestmentassociation.org/>
14. Investment Company Institute (ICI) - <https://www.ici.org/>
15. Investment Management Association of Singapore (IMAS) - <http://www.imas.org.sg/>
16. Investment Trusts Association, Japan - <https://www.toushin.or.jp/english/>
17. Italian Association of Financial Market professionals (ASSIOM) - <http://www.assiomforex.it/>
18. Italian Private Banking Association (AIPB) - <http://www.acepi.it/en/content/aipb-italian-private-banking-association>
19. Japan Investment Advisers Association (for discretionary investment management) (JIAA) - [http://www.jiaa.or.jp/index\\_e.html](http://www.jiaa.or.jp/index_e.html)
20. MEFOP (Italian association for the development of the Italian pension funds market) - <https://www.mefop.it/>
21. New England Council - <https://newenglandcouncil.com/>
22. Pension & Lifetime Savings Association (PLSA) - <https://www.plsa.co.uk/>
23. PensioPlus - <http://pensioplus.be/>
24. Securities Investments Trust and Consulting Association (SITCA) - <http://www.sitca.org.tw/ENG/SitcaData/SD1002.aspx?PGMID=SD0102>
25. Spainsif - <https://www.spainsif.es/>
26. Swiss Fund and Asset Management Association (SFAMA) - <https://www.sfama.ch/fr/bienvenue>

27. Taiwan Mergers Acquisitions and Private Equity Council (MAPECT) - <http://www.mapect.com/en/>
28. UK Finance - <https://www.ukfinance.org.uk/>
29. VV&A (Dutch association of asset managers)

Aux niveaux européen et international :

1. Association of Financial Markets in Europe (AFME) - <http://www.afme.eu/>
2. Association of Investment Management Sales Executives (AIMSE) - <https://www.aimse.org/index.cfm>
3. EUROFI - <http://www.eurofi.net/>
4. Eurofinas - <http://www.eurofinas.org/>
5. European Association of Co-operative Banks (EACB) - <http://www.eacb.coop/>
6. European Banking Federation (EBF) - <http://www.ebf-fbe.eu/>
7. European Banking Group (EBG) - <https://www.ebg.net>
8. European Banking Industry Committee (EBIC) - <http://www.eubic.org/>
9. European Financial Planning Association (EFPA) - <https://www.efpa-eu.org/>
10. European Financial Services Round table (EFR) – <http://www.efr.be>
11. European Fund & Asset Management Association (EFAMA) - <http://www.efama.org/>
12. European Parliamentary Financial Services Forum (EPFSF) - <http://www.epfsf.org/>
13. European Savings Banks Group (ESBG) - <https://www.wsbi-esbg.org>
14. Focusing Capital on the Long Term Global (FCLTGlobal) - <https://www.fcltglobal.org/>
15. Insurance Europe - <http://www.insuranceeurope.eu/>
16. Institute of International Bankers (IIB) - <https://iib.int>
17. Institute of International Finance (IIF) - <http://www.iif.com>
18. International Capital Market Association (ICMA) - <http://www.icmagroup.org/>
19. International Swaps and Derivatives Association (ISDA) - <https://www.isda.org>
20. Investment Compagny Institute Global (ICI Global) - <https://www.iciglobal.org/iciglobal>
21. Mercer Global Investment Forum - <http://www.mercersignatureevents.com/investmentforums/2018/index.shtml>
22. Mutual Fund Education Association (MFEA) - <https://mfea.com/>
23. Securities Industry and Financial Markets Association (SIFMA) - <https://www.sifma.org>
24. Sovereign Investor Institute - <https://www.iimemberships.com/Sovereign-Investor-Institute>

Autres associations :

1. Brueghel
2. Confrontations Europe
3. Equator Principles
4. Le cercle des économistes
5. Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE)



30, avenue Pierre Mendès France  
75013 Paris  
Tél. : +33 1 58 32 30 00  
[www.natixis.com](http://www.natixis.com)



Dernière mise à jour le : 12/10/2018

